

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 7 septembre 1999, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Huguette Bussièrès, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Michel Pépin, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Suzanne Ferland-Campbell et Johanne Ste-Marie, représentantes du Comité de parents.

EST ABSENTE : madame Mireille Charbonneau.

Assistent également à cette séance : madame Ginette Jacques, directrice générale, et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Claude Desmarais, directeur par intérim du Service des ressources humaines, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire, Clément Page, secrétaire général et Claude St-Michel, directeur général adjoint.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-066-09-99

Il est proposé par madame Huguette Bussièrès d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption des procès-verbaux :
 - séance en ajournement tenue le 29 juin 1999 ;
 - séance ordinaire tenue le 6 juillet 1999 ;
 - séance en ajournement tenue le 23 août 1999.
4. Affaires relatives aux procès-verbaux.
5. Parole au public.

6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. École du Carrousel / acquisition de terrain et servitudes
 - 6.2. Représentation de la localité de Saint-Jean-Baptiste au Conseil des commissaires
 - 6.3. Cession de terrain à la Ville de Varennes
 - 6.4. Location du 790 boulevard Quinn à Longueuil.
7. Information :
 - 7.1. Accompagnement professionnel des directions d'école / rapport 1998-1999 et supervision 1999-2000
 - 7.2. Formation continue pour nos cadres d'établissement
 - 7.3. Affectation des cadres d'établissement 1999-2000
 - 7.4. Réflexions du président de la FCSQ, monsieur André Caron, à l'occasion de la rentrée scolaire
 - 7.5. Association des comités de parents de la Montérégie / tarification de la surveillance des dîneurs.
8. Affaires diverses :
 - 8.1. Reclassification du poste de secrétaire général
 - 8.2. Présence de la Ville de Boucherville dans la MRC de Lajemmerais
 - 8.3. Rentrée scolaire.
9. Parole au public.
10. Parole aux membres du Conseil.
11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

Séance en ajournement tenue le 29 juin 1999

C-067-09-99

Il est proposé par madame Denise Grégoire d'adopter le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 29 juin 1999 et ce, avec les modifications suivantes :

- y inscrire l'absence motivée de monsieur Alain Langlois;
- à la page 3850, 1^{er} paragraphe, y lire : «... à l'agrandissement de cette école ...» et «... des écoles primaires de Chambly et de Carignan ...».

Votent en faveur : 17
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Séance ordinaire tenue le 6 juillet 1999

C-068-09-99

Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 1999 et ce, avec la modification suivante :

- au point 10, 1^{er} paragraphe, ajouter : «*Au terme de l'échange, le Conseil considère qu'il n'y a pas lieu de tenir une telle activité.*».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-069-09-99

Séance en ajournement tenue le 23 août 1999

Il est proposé par monsieur Michel Pépin d'adopter le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 23 août 1999 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES AUX PROCÈS-VERBAUX

En réponse à une question d'un commissaire, le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, mentionne qu'il a établi un échéancier pour les écoles qui n'ont pas encore préparé leur budget annuel 1999-2000.

En réponse à une autre question, le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, fait rapport des solutions apportées, à la satisfaction de tous, au problème d'espace à l'école Saint-Denis. De plus, monsieur Dubé fait le point au sujet du dossier de l'école le Rucher suite à l'intervention d'un groupe de personnes lors de la séance du 29 juin dernier.

Des précisions sont apportées par le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, relativement au nombre d'espaces de stationnement requis par le Centre de la petite enfance de la Pommeraie.

5. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur François Jacques soumet à nouveau le problème du transport des élèves inscrits aux programmes spéciaux des écoles de la Commission scolaire Marie-Victorin. Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Pierre Massicotte, précise la portée des décisions qui ont été prises relativement au transport de ces élèves.

Monsieur André Duceppe intervient sur le même sujet et le président, monsieur Gabriel Ducharme, demande qu'on vérifie ce point pour éviter toute confusion.

Monsieur Alain Lavallée soulève le problème de transport de son enfant. Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Pierre Massicotte, est appelé à communiquer avec ce parent.

Monsieur Armand Dubois interroge la nouvelle politique de la Commission scolaire sur le transport des élèves de maternelle. Après explications de la part du président et du directeur du Service de l'organisation scolaire, une vérification sera faite dans le cas particulier soulevé.

Monsieur Marc Cartier interroge un autre point de la politique du transport scolaire. Une vérification sera faite dans ce cas pour établir si l'élève réside à moins de deux kilomètres de l'école.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 École du Carrousel / acquisition de terrain et servitudes

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant que la Ville de Varennes cède un terrain à la Commission scolaire des Patriotes pour la construction de l'école du Carrousel;

Considérant que cette cession doit être officialisée par un acte notarié;

C-070-09-99

Il est proposé par madame Line Tessier d'autoriser le président et la directrice générale à signer l'acte notarié d'acquisition de terrain incluant les servitudes et ce, tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Représentation de la localité de Saint-Jean-Baptiste au Conseil des commissaires

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, présente le dossier susmentionné.

C-071-09-99

Il est proposé par monsieur Alain Langlois de confier à monsieur Michel Pépin le soin d'assurer les liens politiques avec les citoyens et citoyennes de Saint-Jean-Baptiste.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Cession de terrain à la Ville de Varennes

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la demande de la Ville de Varennes de lui rétrocéder une partie du terrain de l'école le Carrefour pour permettre la construction d'un Centre sociorécréatif (piscine et Maison des Jeunes) ;

Considérant les clauses prévues dans l'entente relative à la contribution financière de la Ville de Varennes pour l'établissement et la construction d'une école secondaire et pour l'aménagement, le maintien, l'utilisation et l'amélioration en commun d'équipements et de locaux à des fins communautaires ;

Considérant les clauses prévues dans l'acte de cession de terrain à la Commission scolaire des Patriotes par la Ville de Varennes, enregistré sous le numéro 15094 des minutes du notaire Marc Rodrigue ;

Considérant l'évaluation municipale du terrain à être rétrocédé, soit 93 803 \$;

Considérant que le règlement sur l'aliénation des biens immeubles permet à une commission scolaire d'aliéner un immeuble dont la valeur est inférieure à 100 000 \$;

Considérant que le terrain à rétrocéder à la Ville est entaché d'une servitude de passage de conduites d'égout pluvial, sanitaire et aqueduc ;

Considérant que la superficie du terrain rétrocédé à la Ville excède les superficies entachées d'une servitude de rétrocession, tel que précisé à l'acte de vente ;

Considérant que certains éléments du projet de construction de la piscine et de la Maison des Jeunes restent à être convenus entre les deux parties ;

Considérant que cette rétrocession par la Commission scolaire des Patriotes est faite dans un souci d'utilisation communautaire des services publics ;

Considérant que la description technique et le certificat de localisation du terrain à être rétrocédé ne sont pas encore disponibles ;

C-072-09-99

Il est proposé par madame Line Tessier d'accepter, en principe, de rétrocéder à la Ville de Varennes une partie du lot 107 du plan et du livre de renvoi officiels de la Paroisse de Varennes de la circonscription foncière de Verchères, d'une superficie approximative de 6 569,1 mètres carrés et d'une valeur approximative de 93 803 \$, le tout à être réajusté conformément à la description technique et au certificat de localisation à être produits par la Ville.

Cette rétrocession est conditionnelle à une entente quant :

- à la nature des aménagements projetés par la Ville ;
- à l'ajout d'espaces de stationnement en façade de l'édifice aux frais de la Ville et
- à une priorité d'utilisation de la piscine par la Commission scolaire des Patriotes pendant les heures de classe.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 LOCATION DU 790 BOULEVARD QUINN À LONGUEUIL

Huis clos

C-073-09-99

Il est proposé par monsieur Yvan Noël que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-074-09-99

Il est proposé par monsieur Yves Ballard que l'assemblée redevienne publique.

Monsieur André Mc Nicoll se joint à l'assemblée.

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'offre de la Société Immobilière du Québec (S.I.Q.) en date du 2 septembre 1999 ;

Considérant la recommandation de la firme Intercom Maître Courtier Inc. ;

Considérant que cette offre prévoit que tous les frais d'exploitation seront assumés par la S.I.Q. à l'exception des travaux majeurs ;

Considérant que cette offre est valide pour une période de dix ans avec reconduction automatique annuelle, le tout débutant le 1^{er} novembre 1999 avec prise de possession des locaux le 8 septembre 1999 ;

C-075-09-99

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'autoriser le président et la directrice générale à signer le bail de location à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes et la Société Immobilière du Québec, conformément aux conditions prévues dans l'offre de location de la S.I.Q.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION :

7.1 Accompagnement professionnel des directions d'école / rapport 1998-1999 et supervision 1999-2000

La directrice générale, madame Ginette Jacques, dépose un document sur l'accompagnement professionnel des directions d'école. En regard du rapport 1998-

1999, plusieurs commissaires expriment leur appréciation des cibles d'action que se sont données les directions d'école en 1998-1999.

Madame Jacques transmettra ces commentaires aux directions d'école.

7.2 Formation continue pour nos cadres d'établissement

La directrice générale, madame Ginette Jacques, et le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, présentent les activités de formation qui s'adressent aux cadres d'établissement.

7.3 Affectation des cadres d'établissement 1999-2000

Un document est déposé au dossier.

7.4 Réflexions du président de la FCSQ, monsieur André Caron, à l'occasion de la rentrée scolaire

Un document est déposé au dossier.

7.5 Association des comités de parents de la Montérégie / tarification de la surveillance des dîneurs

Un document est déposé au dossier.

8. AFFAIRES DIVERSES :

8.1 Reclassification du poste de secrétaire général

Considérant les dispositions du nouveau Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires entré en vigueur le 23 septembre 1998 ;

Considérant que le secrétaire général, en plus des fonctions générales du poste, assume la responsabilité de certains dossiers particuliers, notamment le portefeuille des assurances, les services de communication et le procédurier ;

Considérant la recommandation de la directrice générale ;

C-076-09-99

Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll que le poste de secrétaire général actuellement classé D₃ soit reclassé D₂ et ce, rétroactivement au 23 septembre 1998, le tout conformément aux dispositions du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8.2 Présence de la Ville de Boucherville dans la MRC de Lajemmerais

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, soulève la problématique posée par la rumeur voulant qu'une structure régionale incluant la Ville de Boucherville pourrait avoir un impact sur la MRC de Lajemmerais et conséquemment sur la Commission scolaire des Patriotes.

Les membres du Conseil considèrent que la Commission scolaire des Patriotes devra intervenir en temps opportun face au fait que la Ville de Boucherville puisse quitter la MRC de Lajemmerais.

8.3 Rentrée scolaire

Mesdames et messieurs les commissaires soulèvent plusieurs points concernant :

- la distance de transport
- la lettre sur les coûts de la surveillance du midi adressée aux parents
- la lettre concernant l'adresse de gardiennage en provenance du Service de l'organisation scolaire
- les services aux dîneurs pour les élèves transportés
- la téléphonie sans frais
- les ressources en service de garde
- le coût du dîner pour les élèves marcheurs.

La directrice générale, madame Ginette Jacques, et le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Pierre Massicotte, répondent à plusieurs questions des commissaires sur le fonctionnement de la rentrée scolaire.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur André Mc Nicoll annonce les activités du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM) concernant la formation des commissaires et divers projets ultérieurs.

Madame Johanne Ste-Marie annonce qu'elle remettra sa démission au Comité de parents à titre de représentante des parents au Conseil des commissaires. Monsieur le président Gabriel Ducharme la remercie pour le temps et le sérieux qu'elle a consacrés à son travail de commissaire.

Des membres du Conseil des commissaires soulèvent les éléments suivants :

- le recueil des écrits de gestion
- la révision du fonctionnement de la «parole au public»
- le relevé des biens fonciers à disposer
- la répartition des élèves du secteur Harmonie
- la rencontre des présidents du conseil d'établissement et des directeurs d'établissement.

En réponse à une question de madame Manon Handfield, le président monsieur Gabriel Ducharme fait le point sur le contentieux entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire Sorel-Tracy.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-077-09-99

À 23 heures, il est proposé par madame Suzanne Chartrand de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président

secrétaire général

CP/ag